

TARIF D'ABONNEMENTS Paris, le Nord et les Départements... Autres Départements et l'Étranger... Agence particulière à Paris, 36, rue Foyotau	5 Centimes	BUREAUX ET RÉDACTION : ROUBAIX : 71, Grande-Rue LORCOING : 5, rue Carnot	5 Centimes	ABONNEMENTS & ANNONCES. Aux bureaux du Journal, Grande-Rue 71 Aux bureaux de journaux, rue Carnot, 5 Chez M. Herbin, Libraire, rue de la République, 10 Chez M. Verdier, 36, rue Bourdon à Paris A Paris et à Bruxelles dans les agences de publicité Annonce à Paris dans toutes les Bibliothèques des parcs et dans les principales librairies
---	----------------------	---	----------------------	---

LE SCANDALE DE L'HOSPICE DE CROIX

Mystérieux suicide d'un officier à Arras

HUIT PAGES 5 Centimes

La France ne peut périr !

Il n'est pas de sujet plus grave, plus profondément douloureux, que celui dont nous allons nous occuper dans cet article. Que sont, en effet, auprès de lui, nos querelles et nos divisions, nos crises ministérielles, voire même notre crise sociale?... C'est qu'il s'agit ici, non plus du régime qui convient le mieux à la France, mais la France elle-même, de son existence, de son existence menacée !

Le « Journal Officiel » vient de publier la statistique du mouvement de la population française en 1905 : il en résulte un excédent de 37.120 naissances, inférieur d'un tiers à celui de 1904, qui s'élevait cependant à 57.026. Si nous comparons ces chiffres à ceux de l'Allemagne ou de l'Italie, par exemple, nous constaterons que notre natalité est de « douze » à « quinze » fois moins forte que celle de ces deux nations. En somme, nous restons stationnaires avec tendance à diminution rapide de notre population, alors que celle de tous les pays qui nous entourent s'accroît largement et régulièrement.

Comprend-on ce qu'une telle situation offre de tragique ? Tous les ans, l'excédent de nos naissances diminue : bientôt, sans aucun doute, nous aurons de ce chef un déficit et on pourra calculer alors dans combien de temps disparaîtra la plus illustre nation qui ait passé sur la terre !

Pour donner une idée de l'effroyable mal que nous signalons, nous rappellerons qu'il y a vingt-cinq ans, les démographes français s'inquiétaient déjà de notre infériorité comme natalité, et l'un d'eux, M. Chervin, écrivait les lignes suivantes, que nous engageons nos lecteurs à méditer :

« Le total des individus recensés le 18 décembre 1881 est de 37.672.048. Le dénombrement de 1876 accusait un chiffre de 36.905.788. L'augmentation est donc de 766.260 habitants ou de 20 pour 1.000. Ce résultat est profondément attristant, car si les choses continuent ainsi, dans cinquante ans, la France sera devenue une puissance de troisième ordre, ou point de vue du chiffre de sa population. »

Ainsi, il y a un quart de siècle, les patriotes signalaient le danger, mais ce danger était bien plus grand qu'ils ne le croyaient aux mêmes, puis qu'il ne s'agit plus pour nous d'être une puissance de troisième ordre, « mais bien de ne plus être une puissance du tout ! »

Tous les gouvernements dignes de ce nom ont encouragé l'augmentation de la natalité, soit par des récompenses pécuniaires, soit par la dispense de certains impôts ou de certaines charges. Nous devons rigoureusement entrer dans cette voie, si nous ne voulons pas disparaître, et il semble qu'ici, tous les Français devraient s'unir dans une commune pensée.

Notre natalité, si faible cependant il y a vingt-cinq ans, a diminué de plus de « soixante pour cent », et elle équilibre à peu de chose près la mortalité. Voilà un fait qui eût paru incroyablement sous Louis XIV, par exemple, où la France était à la fois la plus glorieuse et la plus peuplée des nations de l'Europe !

Un jour, le grand Frédéric se promenait rêveur dans le parc de Potsdam, lorsqu'il aperçut un vieillard qui s'inclinait profondément devant lui. Le Roi le salua légèrement et passa, mais instinctivement, il se retourna, et, quoiqu'il ne fût pas de nature fort sensible, il ne put s'empêcher de se sentir quelque peu ému en voyant que le vieillard pleurait.

Il lui fit signe d'approcher et le questionna :
— Qu'as-tu et qui es-tu ?
— Sire, je n'ai pas mangé depuis hier et ma malheureuse femme est allée... Qui je suis ? Je suis un ancien soldat de feu votre père, et trois de mes fils sont morts à Rossbach !
— Comment, tu es un ancien soldat et tu as trois de tes enfants sont morts à mon service et tu meurs de misère !... Mais tu n'as donc pas demandé, réclamé, tu n'as donc pas fait valoir tes droits, tes droits légitimes ?
— Sire, j'ai fait tout ce que « vous dites... J'ai sollicité un secours, on me l'a refusé ; j'ai pleuré, oui, j'ai pleuré, moi, un soldat, et j'ai été repoussé... Alors, je me suis décidé à venir à vous, Sire, et je crois que j'ai bien fait.

— Oui, tu as bien fait, et si tout ce que tu m'as dit est vrai, tu n'auras pas à te plaindre de moi ; présente-toi demain au palais, et tu seras aussitôt reçu ; en attendant, prends cette bourse, et va embrasser ta femme.

Et, comme le vieux soldat se confondait en remerciements, le souverain ajouta :
— Ceux qui, comme toi, donnent des enfants à la patrie pour la rendre forte et prospère ont mérité l'appui et la bienveillance de leur Roi, car, c'est une nation comble d'hommes pour la défendre, plus elle s'assure contre les périls du présent, plus elle s'assure contre les périls du futur.

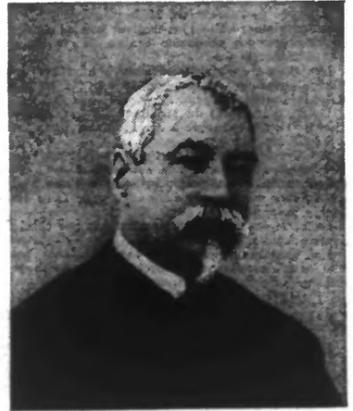
Quelques efforts ont été faits, nous le signalerons, pour encourager la natalité, mais ces efforts n'ont eu jusqu'ici aucune sanction ; la dernière statistique le démontre. Et d'ailleurs, ici, la question est trop haute pour être laissée à l'initiative des particuliers. Ce qu'il faut, c'est que le gouvernement se mette à la tête du mouvement, qu'il propose au Parlement des mesures en vue de favoriser les grandes familles. Quelles peuvent être ces mesures ?

aide à l'Etat, dans l'œuvre que nous lui demandons d'accomplir.

LES OBSEQUES DE M. DE MAHY

Paris, 22 novembre. — Les obsèques de M. de Mahy, député de la Réunion, ancien ministre, ont été célébrées ce matin, au domicile mortuaire, 6, boulevard des Invalides, sans aucun appareil. Le député avait, en effet, exprimé le désir que les honneurs militaires ne lui fussent pas rendus et qu'il n'y eût ni couronnes ni discours.

Le médecin-major Sabatier, attaché à l'hôtel des



M. DE MAHY
Député de la Réunion
Ancien vice-président de la Chambre des Députés
Invalide, genre du défunt, conduisant le deuil. M. l'abbé Meulyer, aumônier des Invalides, a présidé à la levée du corps.

LE MARIAGE D'UNE CANTATRICE

Mlle Emma Calvé, épouse un archi-millionnaire

On s'est peut-être un peu trop pressé d'annoncer le mariage de la charmante cantatrice et de raconter son roman, qui a l'air d'un conte de fées : c'était une fois une belle reine... du chant... et un grand roi... de la finance, etc.



Mlle EMMA CALVÉ

ni l'information. Mais elle a tout de suite quitté l'hôtel où elle habitait à Paris pour fuir la cohorte des indécents et des « félicitateurs » trop pressés. On sait que la cantatrice habite, l'été, dans son château de Cabrières, en Auvergne, et l'hiver, les pays chauds.

Avant de disparaître, elle a raconté qu'elle avait partir, en effet, avec quelques amis, à bord d'un yacht superbe ; elle sera avec ses amis l'été prochain en Amérique ; elle s'est avec par là. La croisière sera-t-elle poussée jusqu'au Japon ? Il dépendra sans doute de la célèbre artiste d'en décider.

Elle a déjà payé le dédit que comportait la rupture de ses engagements pour l'Opéra-Comique. Mais, au préalable, elle est allée à l'Opéra-Comique, pour entendre, à l'occasion de la répétition de l'opéra, pour reprendre « Marie-Magdeleine » et les « Noces de Figaro ».

Alors, que se passe-t-il ? On lui prête et qui lui invite à bord de son yacht est âgé de quarante-

six ans et possède une fortune de 50 à 60 millions. Emma Calvé elle-même est riche. Elle a déjà gagné une fortune. « Quand j'aurai 4 ou 5 millions, avait-elle dit un jour, je me passerai mon théâtre à moi. »

Ce rêve, le mariage pourra le réaliser ; mais sur son théâtre, Calvé ne chantera pas, du moins devant le grand public.

BULLETIN

23 novembre.

La discussion du budget de 1907 à la Chambre s'est ouverte ce matin.

Cette après-midi, une proposition déposée par le député radical-socialiste Baudin, tendant à élever de 9.000 à 15.000 francs l'indemnité annuelle aux députés et sénateurs, a été adoptée sans débat.

On a repris ensuite le débat sur les instructions navales.

Le Congrès organisé par la Fédération républicaine, s'est ouvert ce matin, à Paris, par un discours de son président, M. J. Thierry, député des Bouches-du-Rhône.

La première séance du Congrès de l'Action libérale populaire s'est ouverte hier, à Lyon.

La reprise des inventaires a été poursuivie dans la Loire et dans le Finistère de violents incidents.

La convention franco-suisse entrera en vigueur demain vendredi.

Les perquisitions dans les bureaux de journaux

Paris, 22 novembre. — M. Barthoulet, directeur de la presse parisienne, a adressé à M. Jean Dupuy, directeur du Petit Parisien, président de ce syndicat, une lettre l'invitant à réunir le comité afin de formuler une énergique protestation.

M. Barthoulet estime que le Nouvelliste de Bretagne a été victime de procédés qui doivent émuover toute la presse, sans distinction d'opinions.

LES ÉVÉNEMENTS DE RUSSIE

Découverte d'un dépôt d'engins militaires

Saint-Petersbourg, 22 novembre. — On a trouvé, dans le faubourg Ostia, au numéro 5 de la rue Polevaya, 1.000 cartouches pour armes de guerre, de la poudre sans fumée, des caisses de cartouches de revolver, de la nitroglycérine, une dizaine d'obus non chargés et un grand nombre de brochures révolutionnaires.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du matin du Jeudi 22 novembre

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Brisson.

LE BUDGET DE L'AGRICULTURE

La Chambre commence l'examen du budget de 1907 par la discussion du budget de l'agriculture.

M. Gabriel Baron, signale la crise agricole aggravée par la dernière sécheresse et par les freudes. La viticulture souffre, non pas de la disette, comme on l'a dit à tort, mais de la concurrence étrangère.

A ce propos, j'ai déposé une interpellation sur le cas d'un magistrat, M. Saint-Aubin, frappé pour avoir protégé les fraudeurs, et qui a reçu de l'avancement. Il faudra que l'on s'explique là-dessus. (Applaudissements.)

M. Dussanoy demande comment le ministre entend appliquer la loi de 1903 qui interdit la chasse aux chiroptères.

M. Ruau déclare que jusqu'au 6 décembre il s'occupera la chasse aux différents petits oiseaux et qu'il lui demandera à la Chambre de se prononcer sur la question.

M. Gionx demande le relèvement des crédits pour les haras.

La Chambre s'occupe ensuite des assurances agricoles. Le ministre de l'Agriculture répond aux divers orateurs et la séance est levée à midi 10.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à deux heures vingt, sous la présidence de M. Henri Brisson.

L'indemnité législative portée à 15.000 francs

Annulé le procès-verbal adopté, M. Baudin, au nom de la Commission de comptabilité, dépose un rapport tendant à porter l'indemnité que touchent les députés de 9.000 à 15.000 francs.

M. Baudin demande l'urgence et la discussion immédiate.

Il lit l'exposé du rapport qui dit que, par une contradiction à laquelle il n'est pas permis de se livrer, l'indemnité législative a diminué au cours du dernier siècle et qu'il est à mesurer que le chiffre de la vie augmentait et que les besoins des députés devaient être plus nombreux.

Le rapport conclut à l'adoption de l'article unique qui est ainsi conçu :

« La deuxième phrase de l'article 17 de la loi organique du 20 novembre 1870 est remplacée par les dispositions suivantes :

« L'indemnité législative est fixée à 15.000 francs par an à partir du 1^{er} janvier 1907. Elle est réglée par le deuxième paragraphe de l'article 96 et par l'article 97 de la loi du 16 mars 1884 ainsi que par les dispositions de la loi du 16 février 1875. »

La Chambre adopte à main levée l'article unique de la proposition.

LES CUIRASSÉS

On reprend ensuite la discussion sur les cuirassés de la Baie et la parole est donnée à M. le ministre de la Marine. Le ministre déclare que la signature de l'amiral Fourrier.

M. Thomson. — Cet article n'est pas de l'amiral Fourrier, c'est un faux.

M. le Baill. — En tout cas, il pourrait être de l'amiral Fourrier. Critique les théories exposées l'autre jour par M. Michel. Il est pour la mise en chantier des six cuirassés autorisés par la loi des finances, mais il ne veut pas défendre les intérêts que nous possédons dans le monde, pour protéger nos colonies et assurer le défilé de nos littoraux.

L'orateur déclare que les navires de sous-marins sont impopulaires à cet égard, car ils ne peuvent aller dans les mers.

M. Pelletan interrompt à chaque instant. Il dit notamment qu'en 1870 la flotte n'a pas eu à défendre l'entrée de la Gironde. « Pourquoi ? » dit-il. « Parce que nous n'avons pas eu l'expérience de la guerre japonaise, indique bien que c'est ce que nous aurons à faire dans la prochaine guerre. La victoire japonaise a été entièrement gagnée par la flotte. »

L'orateur examine brièvement la situation de la France par rapport aux cuirassés.

En 1896, la France avait 12 cuirassés, alors que l'Allemagne en avait 22. En 1900, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1905, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1906, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1907, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1908, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1909, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1910, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1911, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1912, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1913, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1914, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1915, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1916, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1917, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1918, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1919, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1920, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1921, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1922, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1923, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1924, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1925, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1926, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1927, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1928, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1929, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1930, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1931, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1932, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1933, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1934, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1935, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1936, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1937, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1938, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1939, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1940, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1941, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1942, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1943, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1944, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1945, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1946, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1947, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1948, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1949, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1950, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1951, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1952, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1953, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1954, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1955, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1956, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1957, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1958, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1959, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1960, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1961, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1962, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1963, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1964, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1965, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1966, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1967, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1968, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1969, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1970, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1971, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1972, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1973, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1974, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1975, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1976, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1977, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1978, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1979, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1980, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1981, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1982, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1983, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1984, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1985, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1986, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1987, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1988, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1989, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1990, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1991, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1992, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1993, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1994, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1995, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1996, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1997, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1998, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 1999, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2000, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2001, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2002, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2003, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2004, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2005, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2006, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2007, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2008, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2009, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2010, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2011, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2012, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2013, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2014, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2015, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2016, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2017, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2018, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2019, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2020, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2021, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2022, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2023, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2024, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2025, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2026, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2027, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2028, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2029, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2030, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2031, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2032, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2033, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2034, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2035, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2036, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2037, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2038, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2039, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2040, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2041, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2042, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2043, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2044, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2045, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2046, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2047, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2048, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2049, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2050, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2051, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2052, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2053, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2054, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2055, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2056, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2057, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2058, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2059, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2060, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2061, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2062, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2063, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2064, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2065, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2066, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2067, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2068, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2069, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2070, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2071, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2072, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2073, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2074, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2075, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2076, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2077, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2078, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2079, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2080, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2081, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2082, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2083, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2084, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2085, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2086, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2087, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2088, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2089, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2090, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2091, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2092, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2093, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2094, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2095, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2096, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2097, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2098, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2099, la France en avait 12, l'Allemagne 22. En 2100, la France en avait 12, l'Allemagne 22.

maire augmenté de 50 millions. La Chambre, dit-il, n'a pas à s'occuper de ces dépenses ; c'est à l'Etat qu'il appartient de décider si ces dépenses sont nécessaires et si elles doivent être effectuées.

M. Thomson, ministre de la Marine, répond que la France donne l'exemple de la modération. Elle consent à passer au quatrième rang au point de vue de l'effort naval. La France ne peut aller au-delà sans renoncer au rang qui lui appartient.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

LA RÉDUCTION DU NOMBRE DES DÉPUTÉS

M. Charles Benoist dépose une proposition de loi tendant à fixer à 400 le nombre des députés en décidant qu'ils seront élus au scrutin de liste et avec représentation proportionnelle.

L'orateur expose ses raisons :

« La Chambre vient de voter une augmentation du

traitement de ses membres ; il n'y a plus à y revenir, mais c'est là un excellent argument à l'appui de notre proposition. (Très bien, à droite et au centre. Mouvement à gauche.)

M. Benoist demande le renvoi de sa proposition à la Commission du suffrage universel. Le renvoi est ordonné.

M. Benoist dépose une proposition tendant à la réduction à 150 membres du nombre des membres du Sénat, et à 300 du nombre des députés. (Exclamations.)

La proposition est renvoyée à la Commission du suffrage universel.

M. le Président. — J'ai reçu de M. Guillemet une demande d'interpellation sur la situation financière. Cette interpellation est fixée en tête de la discussion générale du budget.

Demain vendredi, à neuf heures du matin, première séance.

La séance est levée à 6 heures 55.

LE SCANDALE DE L'HOSPICE DE CROIX

UN MAIRE EXPULSÉ DEUX FOIS DE SON PARTI

Ce qui se passe à l'Hospice depuis le départ des sœurs. — Les révélations d'une servante. — A qui vont les confitures et les cotelettes. — Un vieillard agonisant et sans secours. On réclame une enquête officielle.

Nos lecteurs ont vu, par le récit des incidents du Conseil municipal de Croix, que le maire socialiste de cette commune, M. Florimond Desbarbieux, avait été houpilé, injurié, accusé et mis en échec par une majorité qui, jusque là, malgré des tiraillements fréquents, lui était restée fidèle. Les conseillers socialistes, dont l'animosité avait été trop longtemps contenue, ont lâché tous les chiens cette fois et animés d'une commune ardeur, ont donné l'assaut dans un déchaînement de colère contre celui qui, depuis bientôt douze ans, les conduisait à sa guise. Pour ceux qui ont suivi les étapes de la gestion socialiste à Croix, ce dénouement violent n'était pas imprévu.

Il y a quelques années, on s'en souvient, des incidents scandaleux se produisirent à la mairie de Croix ; on les connaît après le départ d'un employé du secrétariat et à cette époque, le Journal de Roubaix eut la primeur de révélations sensationnelles qui produisirent dans toute la contrée le plus vif émoi.

Le parti socialiste ne fut pas le dernier à s'en émouvoir, et, dans une assemblée générale, il décréta l'expulsion de M. Desbarbieux, ne voulant pas discuter le cas d'un homme qui avait été publiquement accusé de malversations.

Lâché par ses électeurs, le maire dut soutenir à son corps défendant sa candidature au Conseil d'arrondissement et fut combattu par un concurrent socialiste.

Un vent de révolte se manifesta successivement au sein de la municipalité et du Conseil. Avec les querelles intestines, la scission entra dans le groupe des élus ; les uns, le petit nombre, restant fidèles au maire, les autres se retournant pour de bon contre lui. Bref, la situation était plus tendue que jamais. Le comité exécutif du parti socialiste montra beaucoup de tempérance, mais un beau jour, toutes les hauteurs se soulevèrent pour expulser de nouveau le magistrat disgracié et compromis dans un nouveau scandale.

Nous allons raconter impartialement, ces derniers incidents ; nous dirons ensuite ce qu'on reproche au maire et à ses amis de l'hospice. Il va sans dire que nous laissons à tous ceux que nous avons interviewés et au comité d'enquête la responsabilité de ces accusations.

Le nouveau scandale de Croix a surgi à l'hospice. Cet établissement, l'on s'en souvient, fut laïcisé au 1^{er} janvier 1905. Depuis sa création, il était dirigé par les sœurs de l'Enfant Jésus qui, par leur dévouement maternel, en rendirent le séjour agréable aux vieillards. Elles n'étaient pas chassées de huit jours que les hospitalisés contactèrent déjà le changement de leur direction. Quelques mois après, l'un d'eux se plaignait amèrement :

« C'est affreux, dit-il, les sœurs nous donnaient du linge, des confitures, du vin ; aujourd'hui, nous n'avons plus rien de tout cela, nous sommes malades et le régime nous est devenu insupportable. »

On ne remplace pas de religieuses comme on voudrait. Depuis deux ans que l'hospice est laïcisé, le personnel a changé vingt fois. La direction en est confiée actuellement à Mme veuve Deschamps, belle-sœur de M. Desbarbieux, frère du maire de Croix, et ancienne femme à journée de son mari. Le personnel infirmier se compose de deux sœurs, une infirmière et un aide infirmier, et d'un conseil socialiste qui s'est fait... remarquer. Ajoutons que les deux fils de la directrice habitent également et sont nourris à l'hospice.

Le rapport dit encore que les hospitalisés n'ont plus jamais leur petit verre de genièvre ; un autre amateur de genièvre est désigné sous le nom de D... Le même D... est accusé d'avoir un jour donné des carreaux à l'hospice et mené un tel tapage qu'il fallut appeler les voisins pour mettre fin au scandale. Ces faits se passaient le soir du lundi de l'Innocent, un des hospitalisés, H... descendit armé d'un fusil comme pour tirer sur le perturbateur. Celui-ci en se débattant avait fallu tuer une servante.

Toujours d'après le rapport, il aurait fallu reconduire D... chez lui, tant il était ivre. Les sœurs de l'hospice l'accompagnaient et c'est alors que, pris de fureur, il serait revenu à l'hospice, aurait escaladé la grille et se serait mit à tout briser. La police eut connaissance de ces incidents et fit une enquête, mais l'affaire n'eut pas d'autres suites, le coupable ayant regardé à ses frais les dégâts.

Plusieurs reprises, nous avons noté ici, les dissentiments très graves se manifestant successivement au sein de la municipalité et du Conseil. Avec les querelles intestines, la scission entra dans le groupe des élus ; les uns, le petit nombre, restant fidèles au maire, les autres se retournant pour de bon contre lui. Bref, la situation était plus tendue que jamais. Le comité exécutif du parti socialiste montra beaucoup de tempérance, mais un beau jour, toutes les hauteurs se soulevèrent pour expulser de nouveau le magistrat disgracié et compromis dans un nouveau scandale.

Nous allons raconter impartialement, ces derniers incidents ; nous dirons ensuite ce qu'on reproche au maire et à ses amis de l'hospice. Il va sans dire que nous laissons à tous ceux que nous avons interviewés et au comité d'enquête la responsabilité de ces accusations.

Le rapport signale ensuite que l'on confisquait à l'hospice des vêtements et des bas avec l'étoffe et la laine destinées aux vieillards ; ces vêtements sont donnés au fils D... ou portées chez M. D... père de plusieurs enfants. On constate encore que des sœurs travaillent pour des étrangers.

Une autre accusation plus grave est formulée : les hospitalisés seraient abandonnés sans soins et mal soignés ; l'un aurait même agonisé sans secours !

Tout cela, nous le répétons, est contenu dans le rapport dont M. Bargibant a donné lecture mercredi soir, aux conseillers réunis en séance secrète. Les enquêteurs le donnent comme un récit exact qui leur a été fait par les témoins.

L'enquête a été faite au domicile de M. Carré, secrétaire du parti socialiste unifié de Croix, en présence de MM. Bargibant, Dobin, Dejardin et Lénard.

Ajoutons que deux vieillards de l'hospice, Lecocq et Flipo ont été renvoyés récemment de l'hospice pour avoir comparu à l'enquête.

Les fruits de la laïcisation

Le nouveau scandale de Croix a surgi à l'hospice. Cet établissement, l'on s'en souvient, fut laïcisé au 1^{er} janvier 1905. Depuis sa création, il était dirigé par les sœurs de l'Enfant Jésus qui, par leur dévouement maternel, en rendirent le séjour agréable aux vieillards. Elles n'étaient pas chassées de huit jours que les hospitalisés contactèrent déjà le changement de leur direction. Quelques mois après, l'un d'eux se plaignait amèrement :

« C'est affreux, dit-il, les sœurs nous donnaient du linge, des confitures, du vin ; aujourd'hui, nous n'avons plus rien de tout cela, nous sommes malades et le régime nous est devenu insupportable. »

On ne remplace pas de religieuses comme on voudrait. Depuis deux ans que l'hospice est laïcisé, le personnel a changé vingt fois. La direction en est confiée actuellement à Mme veuve Deschamps, belle-sœur de